

Accès à la culture et aux sports

Abonnement médiathèque

Dans une volonté **d'accès à la culture pour tous**, le CCAS peut prendre en charge les abonnements à la médiathèque de Saint-Julien pour les adultes (sous certaines conditions).

Pass'Sports & Loisirs / 6 à 14 ans

Le dispositif **Pass'Sports & Loisirs** permet de favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs, pour les jeunes concellois. Football, roller, pêche, escalade, danse, théâtre... Le Pass'Sports & Loisirs est remis sous conditions. Inscrivez-vous au CCAS.

Ex : Laurence, maman de Chloé 6 ans et Julien 11 ans aimerait inscrire ses enfants à des activités, elle bénéficie d'un quotient familial de 747 €, elle a donc sollicité le CCAS pour bénéficier d'un chèque de 60 €/enfant (120 € pris en charge par la collectivité). Cette somme sera déduite au moment de l'inscription auprès du CSC pour l'activité théâtre de Julien et de l'association Hirondelle Gymnastique pour Chloé.

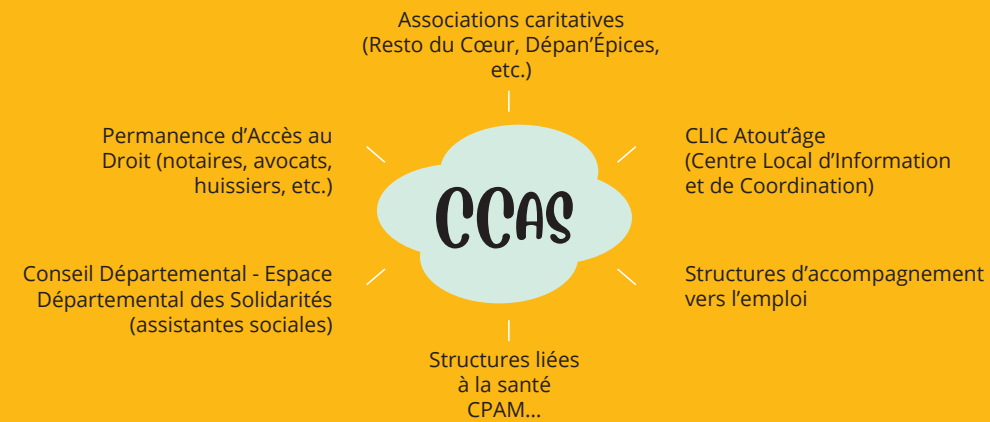
Pour les 16/25 ans

Pass'ton Permis

La Ville vous apporte une **aide financière au passage du permis B** en échange d'un coup de pouce citoyen. Vous devrez effectuer un stage de courte durée dans un des services de la Ville. Pour en bénéficier, le jeune doit avoir un projet professionnel ou une orientation scolaire. Cette aide est soumise à certaines conditions. Rapprochez-vous du CCAS.

Ex : Perrine 17 ans, étudiante boursière a effectué sur son temps libre quelques missions à la médiathèque et à l'occasion de manifestations culturelles ; elle a reçu une aide de la mairie à hauteur de 800 € ce qui lui a permis de boucler son financement pour le permis en sollicitant parallèlement un prêt bancaire à 1 €/jour sans intérêt.

Le Centre Communal d'Action Sociale
et ses Partenaires sont à vos côtés
tout au long de votre vie.



Horaires d'ouverture au public

• Sur RDV

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 15h à 17h

• Sans RDV

Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Votre contact :

Centre Communal d'Action Sociale

4, rue des Heurthauds - 44450 Saint-Julien-de-Concelles
T. 02 40 54 10 40 - 02 40 54 16 85 - Mail : ccas@saintjuliendeconcelles.fr
www.saintjuliendeconcelles.fr (rubrique solidarité)

LA VILLE À VOS CÔTÉS

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale

Conception : Coarte and Co - Crédit photo : ©Adobe Stock

Le Centre Communal d'Action Sociale, un service à votre écoute !

Le **CCAS** de Saint-Julien-de-Concelles est avant tout un lieu d'accueil, d'écoute, c'est à travers ce service que la Ville vous accompagne en toute confidentialité. L'objectif du CCAS est de vous soutenir et de vous conseiller au quotidien, à travers diverses actions et ce, tout au long de votre parcours de vie.

Le CCAS, Pour qui ?

Le **CCAS s'adresse à tous** : familles, personnes seules, actifs, demandeurs d'emploi, jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap.



Quelque soit votre situation, votre difficulté,
contactez le CCAS par téléphone ou par mail,
il vous accompagnera dans la recherche de solutions.

Accompagnement sur mesure



Nous pouvons intervenir ponctuellement pour vous accompagner dans vos démarches administratives (renouvellement de pièces d'identité...), pour agir sur votre mobilité, votre recherche d'emploi ou pendant des changements de vie (maladie, deuil, séparation) ou des situations d'urgence (violences conjugales...).

Soutien occasionnel



Aide alimentaire

Dépan'Épices est une épicerie sociale et solidaire dans laquelle vous pouvez acheter des produits de consommation à moindre coût. Soutien de proximité, c'est aussi un lieu d'échanges, de rencontres.



Aide au paiement des factures

Cette aide permet de vous apporter **un soutien pour des factures non acquittées** relatives à l'énergie, l'eau, la restauration scolaire, l'accueil périscolaire, aux réparations de véhicules et frais d'obsèques...



Bons d'urgence

Au cas par cas et à titre exceptionnel, le CCAS peut vous attribuer des bons d'achat de denrées alimentaires, de carburants, de soins pharmaceutiques et vestimentaires.



Raccordement à l'assainissement collectif

Les propriétaires d'habitations situées dans les zones concernées par l'extension du réseau d'assainissement collectif peuvent bénéficier d'un **soutien financier pour les travaux**.



Domiciliation

Ce dispositif permet aux personnes sans domicile stable d'avoir une **adresse en mairie** pour faire valoir leurs droits et faciliter l'accès à des prestations sociales.

Logement social



Comment faire une demande de logement social ?

Vous pouvez enregistrer votre demande sur : **www.demandelogement44.fr**
OU compléter un formulaire cerfa disponible en mairie ou téléchargeable sur : **www.service-public.fr**

Seniors



Téléassistance

Ce dispositif permet de rompre l'isolement des personnes et d'assurer leur **sécurité avec une assistance et une écoute 24 h sur 24 h**. Vous pouvez vous adresser directement au CCAS pour en faire la demande, nous établissons le lien avec le Département qui gère ce dispositif et l'entreprise qui interviendra à domicile pour vous proposer la solution la plus adaptée.



Inscription au registre communal : ne restez pas seul !

En cas de déclenchement du plan d'alerte lié à des risques exceptionnels, les services sanitaires et sociaux seront amenés à intervenir auprès des personnes inscrites sur ce registre (personnes âgées de 65 ans et plus ; personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ; les personnes adultes handicapées).

*Les aides sont attribuées sous conditions
de situation et de ressources.
N'hésitez pas à contacter le CCAS pour savoir
si vous pouvez en bénéficier.*